



2

Jours

## La responsabilité des agents publics

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : PUBLI-DROI-11

### Objectifs de la formation

- Éléments constitutifs de la responsabilité
- Les apports de la loi Notre du 7 août 2015
- La transparence financière

### Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

#### Jour 1 - Matin

#### 1. Identifier la responsabilité de l'Administration

- L'évolution de la responsabilité
- Les fondements de la responsabilité

#### 2. Différencier la responsabilité pour faute et la responsabilité sans faute

- Les fondements de la responsabilité sans faute
- Les domaines de la responsabilité sans faute

#### Jour 1 - Après-midi

#### 3. Décrire la responsabilité financière

- Éléments constitutifs de la responsabilité
- Les apports de la loi Notre du 7 août 2015
- La transparence financière

#### 4. Décrire la responsabilité disciplinaire

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE  
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro  
formation professionnelle

supipgv  
école supérieure

BIO  
FORMATION

Defi3  
TRANSFORMER VOS RESSOURCES EN FORMATION

ALTER CLASS

IRFA

FRANCE CARRIÈRE



- Conditions d'engagements de la responsabilité
- Évolutions en cours

## Jour 2- Matin

### 5. Décrire la responsabilité des agents publics

- Distinction faute de service/faute personnelle
- Cumul des fautes
- Les conditions d'engagement de la responsabilité

### 6. Identifier les actions récursoires

- Les fondements de l'action récursoire
- Les modalités d'exercice de l'action récursoire

## Jour 2- Après-midi

### 7. Décrire la responsabilité de la commune

- Les conditions d'engagement de la responsabilité
- En cas de fait non accidentels

### 8. La pénalisation de l'accident et la protection des agents publics

## Pré-requis

Disposer de connaissances de base en droit applicable au secteur public

## Public cible

Tout agents territoriaux, Elus



## Pédagogie

### Méthodes pédagogiques

- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

### Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

